

Une autre vie s'invente ici

# BIENVENUE

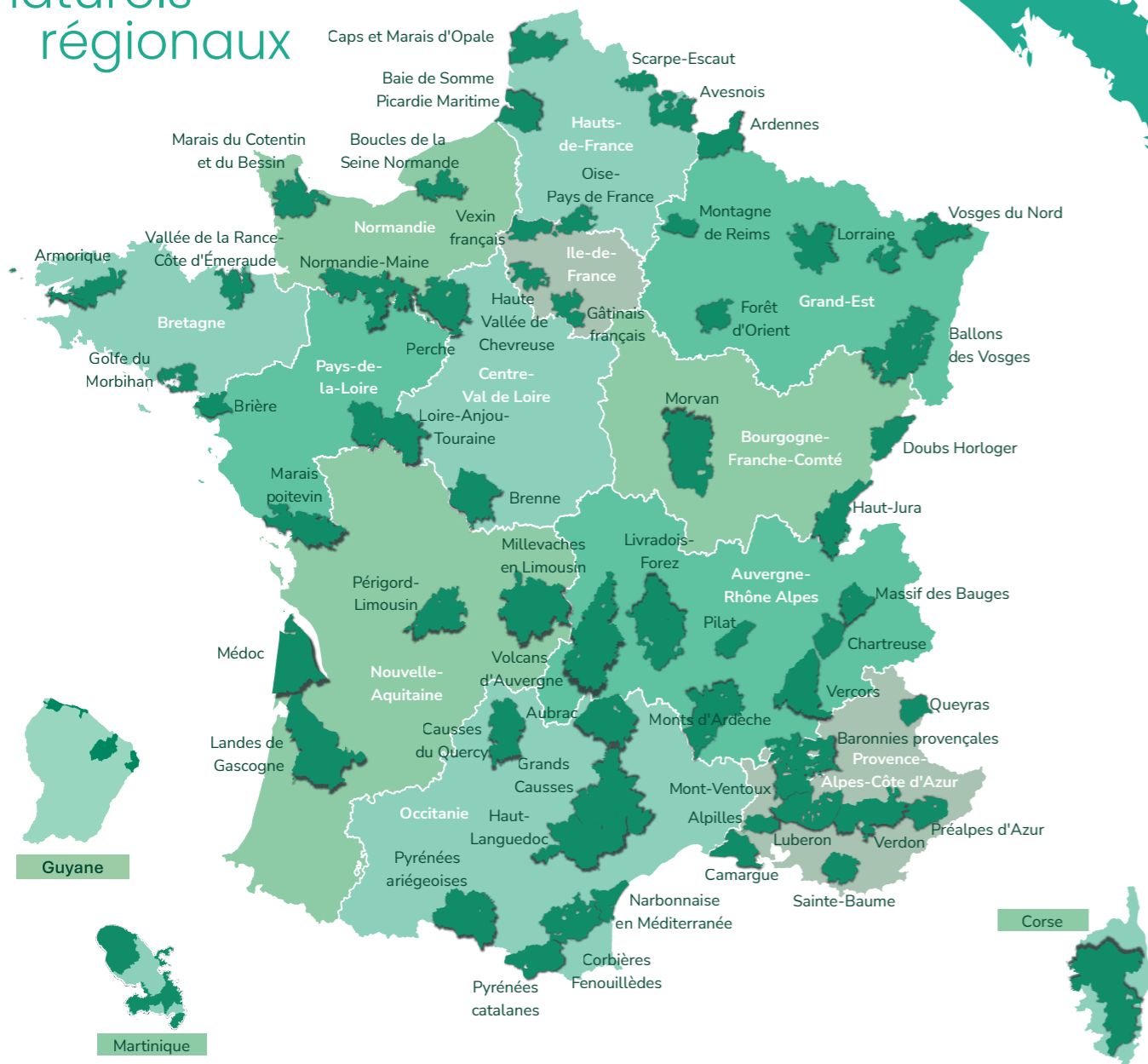
dans les Parcs naturels  
régionaux



# MEMENTO

MARS 2026

# 59 Parcs naturels régionaux



# sommaire

<b>HISTOIRE DES PARCS</b>	P5	<b>BIODIVERSITÉ/ESPACES</b>	P16
<b>C'EST QUOI UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?</b>	P6	<b>AGRICULTURE / ALIMENTATION</b>	P18
<b>CHIFFRES CLÉS</b>	P8	<b>ÉNERGIE / CLIMAT</b>	P20
<b>UN PARC, COMMENT ÇA MARCHE ?</b>	P10	<b>CULTURE / ÉDUCATION</b>	P22
<b>PAROLES D'ÉLUS</b>	P12	<b>URBANISME / PAYSAGE</b>	P24
<b>ET LA FÉDÉRATION DES PARCS ?</b>	P14	<b>ÉCONOMIE / TOURISME</b>	P26

Rédaction : Nathalie Streib – Équipe Fédération des Parcs naturels régionaux de France / PNR  
 Synthèse rédactionnelle et design graphique : Laurence Venot – www.champsdevision.fr  
 Coordination : Nathalie Streib – nstreib@parcs-naturels-regionaux.fr  
 Crédits photo : Michel Fleury, AntoineTatin, Bartosch Salmanski



## Bienvenue dans les Parcs naturels régionaux !



En œuvrant dans les Parcs naturels régionaux vous rejoignez un réseau qui partage des valeurs. L'attachement à un territoire exceptionnel et la volonté d'agir de manière cohérente à la fois pour son développement et pour sa préservation. Ce pari, nous le tenons depuis plus de 50 ans et nous y croyons toujours. Les Parcs déploient des actions au bénéfice de notre environnement, de nos patrimoines naturels et culturels. Ils soutiennent également le développement de zones rurales souvent fragiles. Mais le Parc c'est aussi une méthode. Une façon d'être ensemble, de faire et de penser dans l'intérêt commun et face à l'avenir. C'est enfin un espace qui permet d'innover dans le respect des spécificités de chaque territoire.

À travers ce mémento, nous avons voulu vous faire partager une culture commune. Vous permettre d'inscrire votre action dans l'histoire des Parcs, en vous donnant des clés et des repères.

Nous espérons que ces quelques éléments puissent vous aider à entrer plus rapidement dans la « culture Parcs » pour contribuer à construire ce projet d'avenir, au sein de notre magnifique réseau.

Un projet fondé sur des valeurs, sur l'attachement à un territoire, sur une volonté de le préserver et sur un engagement collectif.

Chers collègues, le Parc c'est vous !

**Michaël Weber**

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

# Histoire des Parcs

1967/1976 >

## CONVAINCRE

**1967** : Le Général de Gaulle signe le **décret instituant les Parcs naturels régionaux**.

**1968** : Création du **1<sup>er</sup> Parc naturel régional** Saint-Amand-Raismes, devenu Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

**1971** : Les Parcs naturels régionaux passent **sous la responsabilité du ministère de l'Environnement** nouvellement créé. Installation de la **Fédération** des Parcs naturels de France.

**1973** : Les Parcs naturels régionaux sont **déjà 10**. Constitution de la **Fédération des Parcs naturels et nationaux d'Europe** à l'initiative des Parcs de l'Allemagne fédérale, de la Belgique et de la Fédération des Parcs naturels de France.

**1975** : Un nouveau décret donne désormais l'initiative de la proposition de création d'un Parc naturel régional aux Régions, elles peuvent également élaborer la charte du Parc et participer à leur financement.

**1976** : Instauration d'**une ligne budgétaire** au secrétariat d'État à l'Environnement pour le fonctionnement des Parcs naturels régionaux.

1977/1987 >

## S'AFFIRMER ÉCO-DÉVELOPPEURS

**1977** : Les Parcs naturels régionaux ont **10 ans** et sont désormais 20.

**1979** : **Une Circulaire du Premier ministre**, Raymond Barre, à destination de tous les membres du Gouvernement, précise que l'État doit respecter les chartes des Parcs naturels régionaux et ne pas se désinvestir sur leurs territoires. Elle énonce que les Parcs sont les moyens privilégiés d'une politique d'aménagement du territoire national qui recherche la préservation des espaces fragiles et leur insertion dans l'économie locale.

**1984** : **Dans les premiers contrats de Plan État/Régions**, les Parcs naturels régionaux figurent avec l'objectif général de « mise en œuvre de leur charte ».

**Convention entre le ministère de l'Agriculture et la Fédération des Parcs** reconnaissant le rôle des Parcs naturels régionaux dans le développement rural global de leurs territoires.

**1985** : Création d'un premier Parc naturel régional en **Ile-de-France**.

**Publication de la Loi « Montagne »**. Elle énonce que les Parcs naturels régionaux situés dans les massifs de montagne, constituent un instrument exemplaire au service de la protection des sites et paysages de montagne. Ils sont membres des Comités de massif.

**1987** : Lancement du **magazine « PARCS »** (à l'intention des partenaires institutionnels des Parcs).

1988/1997 >

## LA CONSÉCRATION JURIDIQUE

**1988** : Ce décret affirme et précise les objectifs des Parcs naturels régionaux : protection du patrimoine ; contribution au développement économique et social ; accueil, éducation et information du public ; réalisation d'actions expérimentales ou exemplaires. **Il intensifie la décentralisation de la procédure de création** des Parcs naturels régionaux dans les mains des Régions.

**C'est toujours l'État qui prononce le classement du Parc, maintenant, pour une durée de 10 ans.**

**1989** : **Les Parcs naturels régionaux sont 25.**

**1993** : La loi de 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages, constitue la première base législative des Parcs naturels régionaux. Elle confère une portée juridique aux chartes des Parcs et les place dans la hiérarchie des normes. Pour la première fois est énoncé que : « les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte » (article 2 alinéa 5)

**1994** : Le décret d'application de la loi paysages de 1993, vient préciser les 3 critères de classement d'un Parc : qualité patrimoniale et cohérence du territoire, qualité du projet, capacité à conduire le projet.

Il affirme les 5 missions des Parcs naturels régionaux, telles qu'on les connaît aujourd'hui.

**1995** : La « **loi Barnier** » sur la protection de l'environnement vient compléter le dispositif juridique des Parcs naturels régionaux.

**1996** : Une étude démontre que **la politique de développement respectueux de l'environnement mise en œuvre par les Parcs naturels régionaux est créatrice d'emplois.**

**1997** : **Les 32 Parcs naturels régionaux français couvrent 10 % de notre territoire.**

1998/2007 >

## UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

**1999** : **La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (dite LOADDT) reconnaît les Parcs naturels régionaux comme outils d'aménagement du territoire.**

**La loi d'orientation agricole** permet aux Parcs naturels régionaux de se porter partie civile. Les Parcs peuvent être représentés dans Les Commissions départementales d'orientation de l'agriculture

**2000** : **Ordonnance du 18 septembre 2000 créant la partie législative du code de l'environnement.** Les articles relatifs aux Parcs naturels régionaux intègrent le code de l'environnement.

**2001** : **Les Parcs sont 40 et couvrent plus de 11 % de notre territoire.**

**2002** : **La loi relative à l'urbanisme, l'habitat et la construction** modifie la politique des Pays et leur articulation avec les Parcs naturels régionaux.

**2006** : **Adoption de la Loi relative aux Parcs nationaux, Parcs naturels marins et Parcs naturels régionaux.** Elle augmente la durée de classement des Parcs naturels régionaux de 10 à 12 ans.

**2007** : **Les Parcs sont 45 et célèbrent leurs 40 ans.**

2008/2016 >

## UN NOUVEL ÉLAN

**2010** : **Mise en place de la mission « Avenir des Parcs ».**

**Adoption d'un texte d'orientation politique** de l'Avenir des Parcs par l'Assemblée générale de la Fédération.

**2014** : **Le Parc du Golfe du Morbihan devient le 50<sup>e</sup> Parc naturel régional.**

La loi ALUR reconnaît que **la charte d'un Parc naturel régional peut tenir lieu de SCOT**, pour les communes de Parc non comprises dans le périmètre d'un SCOT.

**2016** : Les Parcs lancent la **marque nationale « Valeurs Parc naturel régional ».**

Août : **La loi « Biodiversité »** modifie la procédure de création et de révision des Parcs. Elle augmente la durée de classement à 15 ans.

Décembre : **La loi de modernisation du développement et de la protection des territoires de montagne**, réaffirme le rôle particulier de l'action des syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux dans les territoires de montagne. Ils contribuent au renforcement des solidarités territoriales entre urbains et montagnards.

2017 >

## UN ANNIVERSAIRE

**Les Parcs naturels régionaux fêtent leurs 50 ans d'existence.**

Ils investissent Bercy village et la Place des Vins de France, à Paris, en octobre. Autour d'une exposition et d'un village créé pour l'occasion, les Parcs ont été présents durant 4 jours pour accueillir le public parisien et lui faire découvrir leurs richesses. Un grand marché de producteurs et d'artisans, de nombreuses animations, dégustations et activités gratuites ont été organisés à destination des familles, touristes et professionnels.

2018/2025 >

## ANCORAGE

**2022** : la dotation aménités rurales s'étend aux Parcs naturels régionaux.

**2025** : **Inauguration du siège de la Fédération des Parcs**, Paris 10<sup>e</sup>, en avril.

Cette cérémonie a permis de célébrer cette belle réalisation, en présence de nombreux officiels, élus, Parcs et partenaires.

**Lancement de la plateforme touristique « Destination Parcs »** en juin, en présence de Nathalie Delattre, ministre déléguée au Tourisme. La plateforme invite à pratiquer un autre tourisme, loin des sentiers battus et des sites sur fréquentés. Cette démarche porte la vision d'un autre modèle de société, conciliant de manière plus harmonieuse l'écologie, l'économie et le social. Elle concerne aussi bien les produits agricoles et artisanaux que les hébergements, les prestations touristiques que les actions pédagogiques ou les visites de site.

POUR L'AVENIR >

## LE DÉFI DES TRANSITIONS,

**2027** : **le réseau des Parcs célèbrera son 60<sup>e</sup> anniversaire**

# C'est quoi un Parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, parce que menacé, soit par la dévitalisation rurale, soit par une trop forte pression urbaine ou une surfréquentation touristique. Ses limites ne sont pas fixées par rapport à des limites administratives. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

## Quelle est sa vocation ?

Un Parc naturel régional a pour vocation de **protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante et concertée** d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. Les actions du Parc s'inscrivent dans les missions fixées par la loi (code de l'environnement articles L333-1 et suivants) :

- Mettre en œuvre la charte.
- Assurer la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion et d'animation menées sur son territoire.
- Aider les communes à suivre la réglementation spécifique, sur les véhicules à moteur ou la publicité, par exemple.
- Émettre des avis sur les schémas d'aménagement.
- Accompagner les projets conduits par les communes et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) afin de s'assurer de leur cohérence avec la charte.
- Gérer les équipements prévus pour l'animation du territoire inscrits dans la charte.

**FACILITATEUR** > il aide à l'émergence des projets sur son territoire.

**COORDONNATEUR** > il planifie, suit, anime et évalue les actions mises en œuvre.

**ACTEUR** > Il porte des actions et projets et expérimente pour le compte de ses membres.

## Les Parcs, laboratoires de politiques publiques

-  Le **Conseil en architecture et urbanisme aux particuliers** qui a donné naissance aux CAUE à la fin des années 1970
-  Les **mesures agro-environnementales (MAE)** au milieu des années 1980
-  L'organisation territoriale et le soutien à la mise en place des **nouvelles intercommunalités** (Sivom, District...) dans les années 1980
-  Les **Atlas de la biodiversité communale (ABC)** imaginés dans le Parc de Lorraine en 1993
-  Les **Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)** au début des années 2000 dans le cadre d'un partenariat avec l'Ademe
-  La **Charte européenne du Tourisme durable (CETD)** dans les années 2000 qui s'applique dans 33 pays européens
-  Les **Ateliers hors les murs**, nés en 2005 pour faire sortir l'enseignement supérieur de ses murs et le confronter au réel des territoires.
-  Le **concours général agricole des pratiques agroécologiques** imaginé en 2008 dans les Parcs du Massif des Bauges et du Haut-Jura («concours prairies fleuries»)
-  Le **centre national de ressources Trame verte et bleue** monté dans les années 2010 par le réseau des Parcs (animé à ce jour par l'OFB)
-  **EVA le logiciel de gestion de projet et d'évaluation** développé par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France depuis 2007, s'étend aux Parcs nationaux (2015) puis par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dont les Parcs naturels marins (2022).
-  Le **Défi familles à biodiversité positive** expérimenté dans 13 Parcs naturels régionaux entre 2021 et 2025

## LA CHARTE DU PARC, LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La charte consigne le projet du territoire pour **15 ans**. Elle définit les **grandes orientations partagées** et toutes les mesures que s'engagent à mettre en œuvre les signataires de la charte (Les communes et EPCI, le(s) Département(s), la (Les) Région(s) et l'État) **sur toute la durée du classement en Parc pour atteindre les objectifs fixés.**

## Que trouve-t-on dans la charte ?

- Le projet de territoire pour les 15 ans
- Le plan de Parc
- Les annexes réglementaires

## La portée juridique de la charte

La charte des Parcs est **opposable aux documents d'urbanisme** : Les schémas de cohérence territoriale (les SCoT), et en l'absence de SCoT, les plans locaux d'urbanisme (PLU), doivent être compatibles avec ses orientations et ses mesures. Quant à elle, elle doit être compatible avec les règles générales et prendre en compte les objectifs du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

De plus, **les signataires et l'État sont soumis à l'application d'un principe de cohérence avec son contenu**, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques dans l'exercice de leurs compétences.

## Les grandes étapes d'élaboration de la charte



## Les 5 grandes missions d'un Parc naturel régional



La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager



L'aménagement du territoire



Le développement économique, social et culturel



L'accueil, l'éducation et l'information



L'expérimentation

**+ DE 9,8  
MILLIONS  
D'HECTARES**

**+ DE 5 000  
COMMUNES**

**5 250 000  
MILLIONS  
D'HABITANTS**

**59  
PARCS NATURELS  
RÉGIONAUX**

# CHIFFRES CLÉS

**2 800  
AGENTS  
environ**

**16,1 %  
DU TERRITOIRE  
FRANÇAIS**

**12 RÉGIONS**

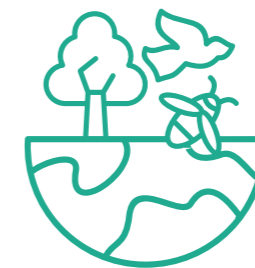
**3 COLLECTIVITÉS TERRITORIALES UNIQUES**

**77 DÉPARTEMENTS**

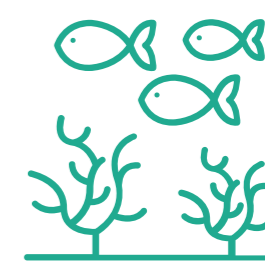
**UNE  
DIZAINE  
DE PROJETS  
DE PARCS  
à l'étude**



**28 %  
DE LA SURFACE  
FRANÇAISE**  
terrestre du réseau  
Natura 2000  
(source INPN 2024)



**52 %  
DE LA SURFACE  
TERRESTRE  
HEXAGONALE  
DES RÉSERVES  
NATURELLES**  
(source RNF 2023)



**38 %  
DE LA SURFACE  
DES TERRAINS  
DU CONSERVATOIRE  
DU LITTORAL**  
(source INPN 2024)



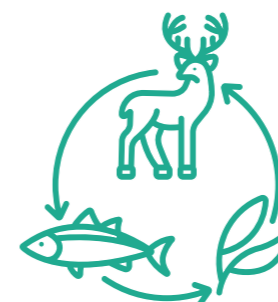
**11 DES 23  
GRANDS SITES  
DE FRANCE**  
sont dans les Parcs  
(DataGouv - Grands sites de  
France 2025)



**25,4 %  
DE LA SURFACE  
FORESTIÈRE  
DE L'HEXAGONE**  
(source IGN 2022)



**500 000  
ENTREPRISES**  
sont dans les Parcs  
(source Insee 2021)



**25 %  
DE LA SURFACE DES  
RÉSERVOIRS  
DE BIODIVERSITÉS**  
(Données SRCE Réservoirs de biodiversité 2013-2015)



**19 %  
EN ZNIEFF\* DE TYPE 1**  
(11 % sur l'ensemble de la France)

**41 %  
EN ZNIEFF\* DE TYPE 2**  
(28 % sur l'ensemble de la France)

\*(zones naturelles d'intérêt écologique,  
faunistique et floristique)

# Un Parc, comment ça marche ?

## LA MÉTHODE PARC

Dans les Parcs, ce que l'on aime c'est confronter les points de vue et développer une approche transversale, pluridisciplinaire.

À force de se fréquenter, élus, écologues, chasseurs, entreprises, associations, citoyens apprennent à travailler ensemble, saisissent mieux les attentes de chacun et envisagent des actions concertées.

C'est pour cela qu'il faut du temps pour créer un Parc, afin que tous les ingrédients soient réunis pour faire fonctionner l'alchimie.



## CONSTRUIRE ENSEMBLE

Une demande locale. Une volonté régionale. Un classement national.

### L'engagement par la charte

La charte traduit un projet de territoire concerté.

Les communes, les EPCI et les autres signataires dont le territoire est classé Parc se sont engagés à mettre en œuvre la charte dans le cadre de leurs compétences. L'engagement issu de la charte est fort car consenti par tous, son but est de convaincre plutôt que de contraindre.

Les communes et les EPCI mettent en œuvre la charte et permettent au Parc d'exercer ses missions. Le Parc les accompagne également pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de leurs compétences. Cet accompagnement technique, peut aussi être financier pour la réalisation de projets et/ou prendre la forme d'une assistance par ressources humaines.

Les communes et les EPCI peuvent utiliser le nom et le logotype du Parc pour signaler leur appartenance au territoire et valoriser leurs actions avec l'accord des instances du Parc.

### Relations Parc/collectivités, le délégué, un rôle fondamental

Pour assurer le lien entre Parc et collectivités territoriales, les délégués, qu'ils soient communaux, départementaux ou régionaux jouent un rôle-clé. Ils assurent les relations entre les deux entités. Côté Parc, ils siègent au Syndicat mixte et votent les grandes décisions. Côté commune, EPCI, Département ou Région, ils dispensent la « parole Parc ».

Selon leur taille, les collectivités possèdent un ou plusieurs délégués Parc.

## ASSOCIATIONS, ENTREPRISES : UNE COLLABORATION LIBRE

Même si les associations, les entreprises, les agriculteurs ou tout autre acteur du territoire n'ont pas de lien juridique avec le Parc, les collaborations sont régulières.

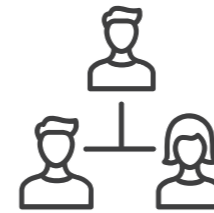
Certaines sont contractualisées (contrat de rivières, mesures agri-environnementales, OPAH), d'autres placées sous le signe de la bonne intelligence. Des partenaires privilégiés du Parc peuvent être identifiés au sein même de la charte.

Le Parc peut attribuer sa marque Valeurs Parc à des produits, services ou savoir-faire répondant à des critères définis au niveau national, et selon un règlement général d'utilisation de la marque.

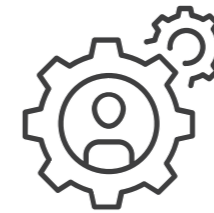


## LES MOYENS DU PARC AU SERVICE D'UN TERRITOIRE

### UNE STRUCTURE DE GESTION



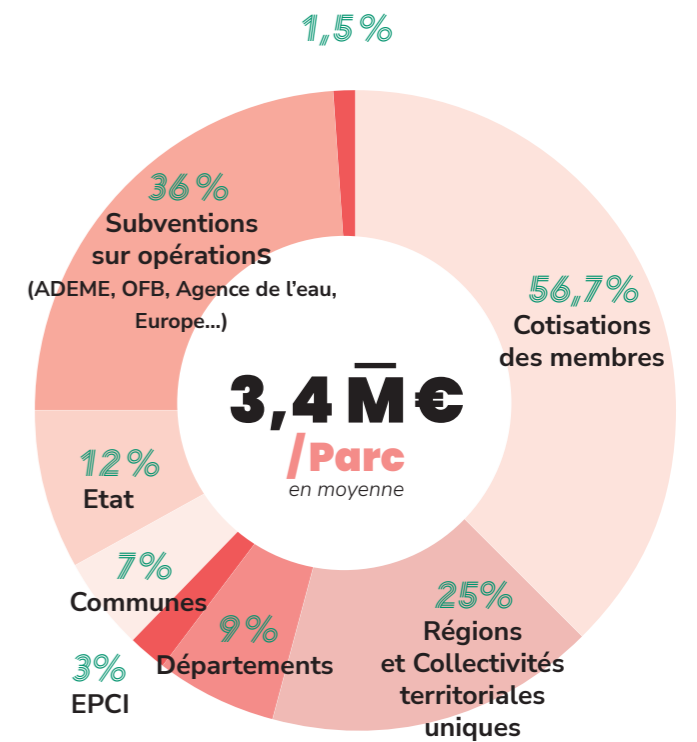
### UN PLAN D'ACTIONS



### UNE ÉQUIPE SALARIÉE

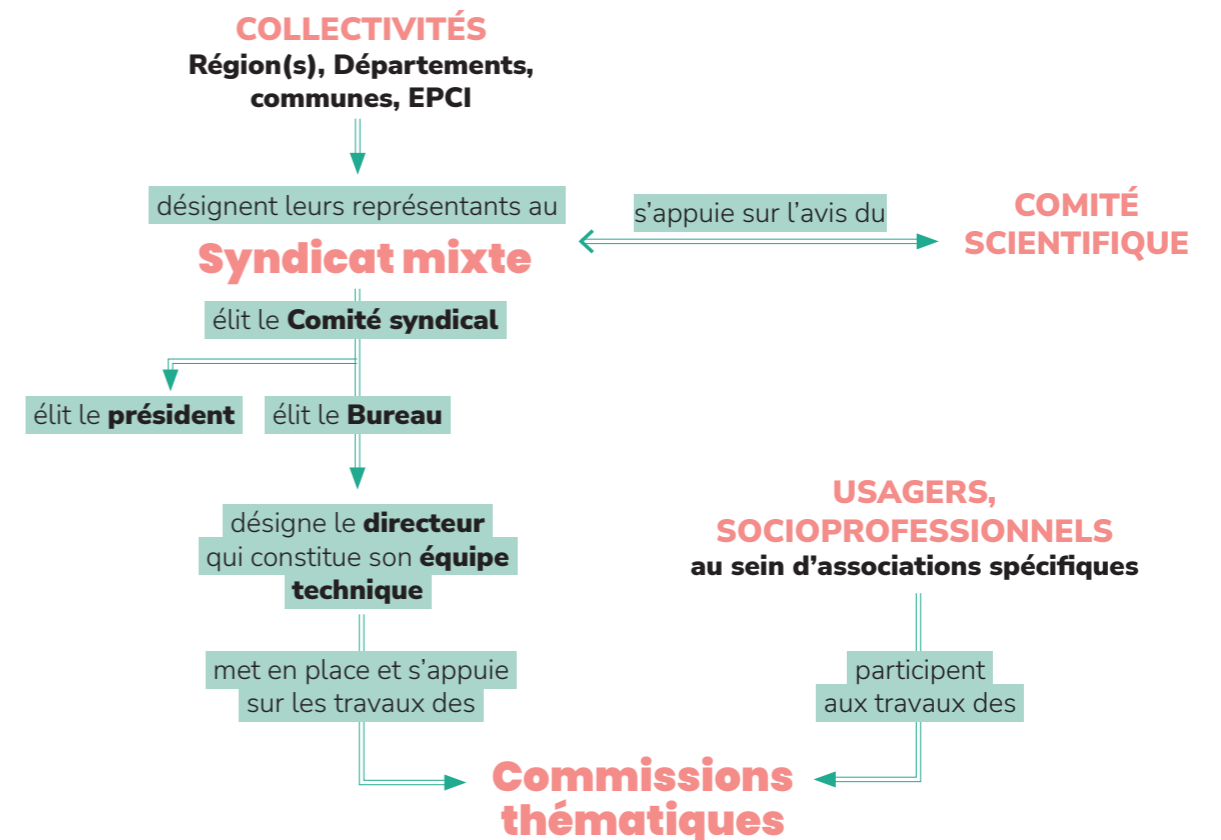


### UN BUDGET



### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

## LE SYNDICAT MIXTE, COLONNE VERTÉBRALE DU PARC





# PAROLES D'ÉLUS

## “ **Nathalie PORTAIL, adjointe au maire de Jumièges (76)** **Délégue du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande**

On a planté et restauré des arbres. Les alignements d'arbres font partie de la trame verte.

Ils sont des corridors biologiques car ils permettent de relier les milieux naturels entre eux. Ce sont des abris, permettant aux animaux de circuler sans risque et protégés des prédateurs, des sources de nourritures importantes (fruits, graines, insectes) mais aussi des sites de nidifications pour les oiseaux. Ils protègent naturellement les sols et l'eau, réduisant les nuisances et l'érosion, offrant un stockage du carbone, une filtration de l'air et des îlots de fraîcheur. Enfin, les arbres sont des éléments clés et structurant de notre paysage et de notre cadre de vie.

À Jumièges, les propriétaires et les agriculteurs s'engagent pour la nature. En 2024, deux projets de plantations d'arbres et une grande opération d'entretien d'arbres taillés en têtards ont été menés sur la commune. Grâce à l'engagement des particuliers et l'accompagnement du Parc, 670 mètres linéaires de haies ont été replantés sur des terrains privés et sur la base de loisirs.

L'objectif est avant tout de restaurer les paysages et la trame verte et bleue, mais il est tout aussi important de préserver l'existant. Les éléments de paysage, comme les arbres têtards, dépendent de l'humain et d'un entretien régulier. Un arbre non taillé est voué à disparaître. En collaboration avec les agriculteurs, 56 arbres têtards ont été entretenus, permettant de limiter leur vieillissement et de prolonger leur vie.

## “ **Olivier MÜLLER, conseiller municipal de Rothbach (67)** **Délégué au sein du Parc naturel régional des Vosges du Nord**

Depuis que je suis délégué du Parc, j'ai découvert et appris plein de choses. C'est vraiment très enrichissant. Cela permet aussi d'être le relais auprès de mes collègues du Conseil municipal et de mes concitoyens. J'y partage également toutes les valeurs que je défends autour du respect de la nature et de l'environnement.

## “ **Jean-Claude GRAVIER, maire de Haybes (08)** **Membre du Bureau syndical du Parc naturel régional des Ardennes**

Nous sommes une commune de 1876 habitants au cœur de la vallée de la Meuse où nature, patrimoine et engagement citoyen dessinent un avenir plus durable. Nous sommes tournés vers le tourisme et le patrimoine.

Le Parc a accompagné la commune dans des projets de rénovation architecturale. L'intérêt pour les habitants est qu'à chaque fois qu'ils nous déposent un permis pour pouvoir rénover, aussi bien en isolation qu'en peinture ou qu'en huisserie, le Nuancier nous apporte beaucoup puisqu'il nous permet de ne pas dévaloriser l'actuel du futur et au niveau de l'urbanisme. C'est important car cela nous permet vraiment d'initier les gens.

## “ **Éric MÈLE, maire de Gourdon, vice-président de la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis (06)** **Président du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur**

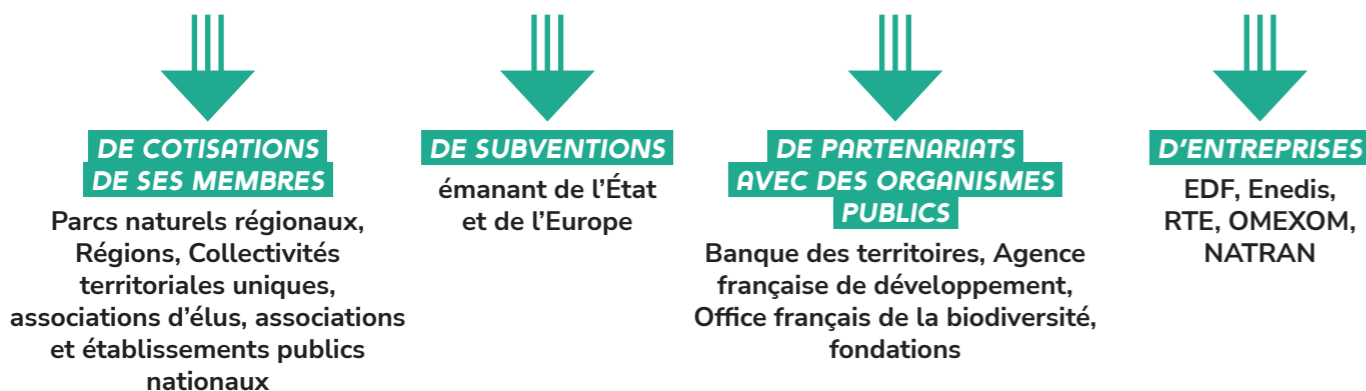
Porter certains enjeux du territoire n'est possible que si nos 48 communes, même si elles rencontrent des difficultés différentes, défendent des intérêts mutuels. Par exemple, trouver le bon équilibre entre les sports de nature qui se développent, les usages antérieurs de l'espace, tout en respectant les sites naturels, notamment pour les services qu'ils nous rendent. Ou encore relocaliser la production d'énergie sans détériorer les paysages.

# Et la Fédération des Parcs ?

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est l'association des Parcs naturels régionaux. Outil privilégié de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, ainsi que de l'information du public. Elle regroupe tous les Parcs naturels régionaux, les Régions, et les partenaires nationaux des Parcs. Comme dans l'ensemble des Parcs, le travail à la Fédération implique élus et techniciens. Si les premiers définissent la politique et les seconds la mettent en oeuvre, tous travaillent ensemble de façon complémentaire.

## Qui finance la Fédération des Parcs ?

Les ressources de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France proviennent essentiellement :



## UN TRAVAIL EN RÉSEAU

### LES INSTANCES CONSULTATIVES

- Les Commissions de la Fédération
- La Conférence des présidents et directeurs
- Le groupe des directeurs de Parcs
- Le Conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP)

### LES INSTANCES DÉCISIONNELLES

- L'assemblée générale
- Le Bureau

### LES 10 COMMISSIONS DE LA FÉDÉRATION

- Agriculture et alimentation
- Biodiversité et gestion de l'espace
- Chartes et syndicats mixtes
- Communication
- Économie et tourisme
- Europe et international
- Forêt
- Marque Valeurs Parc
- Urbanisme, paysage, climat et énergie
- Vie culturelle éducation et lien social



**ÉCHANGER, DÉFENDRE  
PROMOUVOIR, FÉDÉRER  
CRÉER DU LIEN  
DONNER DU SENS  
DYNAMISER**

## Quels sont ses rôles ?

### DÉFINIR LES ORIENTATIONS NATIONALES

La Fédération participe à la définition des politiques publiques et des stratégies nationales dans les domaines de la biodiversité, de l'agriculture, de l'économie... Elle débat et propose des pistes pour l'avenir des Parcs.

### DONNER SON AVIS SUR LES CHARTES DE PARCS OU SUR LES PROJETS DE PARCS

Ce n'est pas la Fédération qui crée les Parcs, mais elle les accompagne de près dans l'élaboration ou la révision de leurs chartes. Tout au long de la procédure, elle est appelée à donner son avis au ministre en charge de l'Écologie sur la pertinence du classement et du renouvellement de classement.

### DÉFENDRE LES INTÉRÊTS

La Fédération agit auprès des parlementaires français et européens et des ministères pour faire entendre la voix des Parcs. Elle intervient sur les lois, vote et diffuse des motions sur les enjeux d'actualité.

### FAIRE CONNAÎTRE

Auprès du grand public par une plateforme dédiée à la découverte *Destination Parcs*, par des ouvrages collectifs comme *J'explore la France* avec les éditions Casterman.

Auprès des élus et partenaires avec son magazine semestriel « *Parcs* » diffusé à 16 000 destinataires. Tous les deux ans, par son Congrès national.

Auprès de tous ces publics par ses réseaux sociaux et son site web.

### FAIRE RESPECTER LES CHARTES

À plusieurs on est plus fort. C'est pour cette raison que la Fédération défend les Parcs lorsque leur territoire est menacé par un projet, non conforme à la charte. Elle le fait savoir et rappelle à l'État ou aux acteurs locaux leurs engagements.

### RASSEMBLER

La culture de l'échange est née avec les Parcs et ne s'est jamais perdue. Aujourd'hui, élus, directeurs ou chargés de mission se retrouvent régulièrement pour faire progresser leurs problématiques au Congrès des Parcs et lors de séminaires thématiques.

### CONSEILLER

La Fédération organise des échanges d'expériences entre les Parcs, mutualise les méthodes de travail, et coordonne des programmes expérimentaux. Elle diffuse des guides méthodologiques, des fiches "expériences" et des études permettant aux Parcs d'investir de nouveaux champs d'intervention, d'améliorer leurs méthodes de travail et d'innover.

### PROMOUVOIR LA DÉMARCHE « PARCS » À L'INTERNATIONAL

La Fédération, avec les Parcs, entretient de nombreuses relations et coopérations avec les gouvernements et les espaces protégés de toute la planète. L'outil et l'expertise des Parcs sont reconnus au plan européen et international.

### MARQUE VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL

Depuis 2017, La Fédération accompagne la marque « Valeurs Parc naturel régional ». Elle s'articule autour de 3 piliers fondateurs : la préservation et la valorisation des patrimoines culturels et naturels, la culture d'une forte dimension humaine et le développement maîtrisé des territoires et la valorisation de leurs ressources.

Cette marque collective au réseau des 59 Parcs naturels régionaux de France est attribuée à des produits et services : hébergements engagés dans le développement durable, produits d'agriculteurs et de producteurs de proximité, la découverte de territoires méconnus et détenteurs de savoir-faire... Avec Valeurs Parc, c'est faire le choix de soutenir une économie locale, de rencontrer des femmes et des hommes passionnés, et veiller au respect de nos patrimoines naturels et culturels.

# BIODIVERSITÉ / ESPACES



Les Parcs naturels régionaux sont des territoires vivants où la biodiversité est particulièrement riche. Ils protègent des milieux naturels variés et des espèces parfois rares, tout en conciliant préservation de la nature et activités humaines durables.



## Un outil numérique interactif au secours de la biodiversité

Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée abrite une variété d'habitats essentiels pour la faune, notamment côtière, et en particulier plusieurs espèces d'oiseaux (sternes, mouettes, petits goélands et Avocette élégante). Afin de sensibiliser les amateurs de sports de glisse et de randonnée sur l'impact de leurs activités sur ces oiseaux, la « Météo des oiseaux » a été créée en 2016, par le Parc et un blogueur pratiquant de windsurf, sous la forme, au départ, d'une simple page Facebook.

L'objectif est d'informer les pratiquants de la présence d'oiseaux menacés à proximité ou au sein des espaces de pratique, et de leur transmettre des messages de sensibilisation avec des règles de comportement simples et compréhensibles par tous. Les sportifs peuvent ainsi choisir en toute connaissance de cause un autre lieu ou adapter leur pratique afin de ne pas déranger les oiseaux.

Pour cela, une carte mise à jour régulièrement montre les zones sensibles avec des pictogrammes colorés en fonction de la présence des oiseaux ou pas, accompagnée de conseils pour éviter de les déranger. Aujourd'hui, l'outil a été étendu à l'ensemble de la façade méditerranéenne française. Il est devenu une cartographie en ligne alimentée en temps réel par les organismes chargés des suivis de la reproduction des larolimicoles coloniaux, et coordonné par le Conservatoire d'espaces naturels Occitanie.

## NATURA 2000

Les espèces et habitats naturels prioritaires pour la conservation au niveau de l'Union européenne en raison de leur rareté, de leur vulnérabilité ou de leur caractère représentatif sont dits d'intérêt communautaire.

Un site NATURA 2000 peut être exclusivement terrestre, mixte (à la fois sur terre et en mer) et marin.

### En France

1756 sites dont 225 mixtes et 30 marins, 13 041 communes concernées

13 % de la surface terrestre métropolitaine, 35,7 % de la surface marine de la zone économique exclusive dont 43 % de forêts

29 % de prairies et de landes

20 % de zones agricoles cultivées

4 % d'habitat rocheux

3 % de cours d'eau, tourbières et marais

1 % de zones urbaines

Source ministère de la Transition écologique, 2024



## Faisons de nos chemins ruraux des artères vivantes de la biodiversité

Depuis sa labellisation en 2020, le Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime a inventorié, avec l'appui d'une association locale, l'ensemble des chemins ruraux du territoire de Parc. En parallèle, la définition de la TVB (Trame Verte et Bleue) du Parc a été finalisée et de premiers « Plan bocager » communaux distribués en toutes-boîtes. La convergence de ces différents programmes et initiatives a fait émerger l'idée de s'appuyer sur les chemins ruraux pour restaurer et valoriser la trame bocagère.

### LE COUP DE POUCE DE LA RÉGION

L'idée plantée, le Parc a entrepris de collaborer avec les communes pour développer de véritables corridors écologiques le long des chemins ruraux. Il est alors apparu rapidement la nécessité d'un soutien financier pour encourager la démarche et amplifier les projets sur les 136 communes du Parc naturel régional.

Ainsi, l'initiative de la région Hauts-de-France « La nature en chemin », inscrite dans la politique régionale sur la TVB, a permis de donner l'élan nécessaire à la dynamique.

Pour assurer le succès de ce programme, plusieurs actions sont mises en œuvre :

- Plantations de haies champêtres le long des chemins ruraux.
- Aménagements spécifiques : Installation de mares et de prairies fleuries pour diversifier les habitats.
- Sensibilisation et formation : édition d'Atlas du Paysage, de Plan bocager et d'Atlas de la Biodiversité communale, organisation d'ateliers, de conférences et de visites guidées.
- Suivi et évaluation : mise en place de suivis écologiques pour évaluer l'efficacité des actions réalisées et ajuster les stratégies.

Un programme de recherche et développement s'ouvre avec l'appui de l'ADEME et de FIBOIS.



## Dans le Parc Normandie-Maine, les atlas de la biodiversité communale (ABC) font florès

Le dispositif ABC mobilisé par des communes ou des intercommunalités est une innovation des Parcs, lancée en 1993 par le Parc de Lorraine. Le dispositif a depuis été intégré à la politique nationale de préservation de la biodiversité, et son utilisation s'est généralisée. À ce jour, plus de 1 000 communes situées dans les territoires de plus de 30 Parcs disposent d'un ABC.

Le Parc Normandie-Maine a largement contribué à cet élan, en impulsant cinq ABC depuis 2018. « Dès qu'on a compris la démarche, on a été partants à l'unanimité ! » raconte Denis Assier, maire d'Ancinnes. « D'autant qu'elle nécessite peu de moyens propres de la collectivité. » Les trois premiers ABC ont en effet été financés à 80 % par l'OFB et 20 % par le Parc. Pour la suite, les communes ont été invitées à cofinancer ce projet (atteignant environ 10 %), en s'appuyant notamment sur la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales. Une participation qui permet aussi « d'asseoir leur motivation et leur implication dans ces projets, c'est très important pour bien avancer ensemble », note Rémi Jardin, chargé de mission ABC au Parc.

### SENSIBILISATION

Les ABC reposent en premier lieu sur des inventaires et une synthèse des connaissances naturalistes. La dernière étape de la démarche consiste à établir un plan d'actions. L'ABC vient surtout insuffler une dynamique collective autour de la biodiversité locale. Au fil des ABC du Parc Normandie-Maine, de nombreuses animations ont ainsi été organisées à destination du grand public, des familles, des scolaires, mais aussi des élus et techniciens techniques : ateliers, sorties nature, formations, expos photos...

### URBANISME

Au-delà du grand public, l'objectif des ABC est d'inciter l'ensemble des acteurs, notamment les collectivités, à améliorer leurs pratiques. Le Parc Normandie-Maine a par exemple pu accompagner des communes dans leur transition vers des cimetières sans pesticides, où le végétal est mieux toléré. Enfin, l'ABC permet de mieux prendre en considération la biodiversité dans les documents d'urbanisme comme les PLU.

LES PARCS, TERRITOIRES DE BIODIVERSITÉ  
L'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) mentionne

+ de 36 000 espèces différentes présentes dans au moins un Parc, sur un total d'environ 183 000.

# AGRICULTURE / ALIMENTATION



Dans les Parcs naturels régionaux, l'agriculture façonne les paysages et nourrit les territoires. En valorisant des pratiques respectueuses de l'environnement et des productions locales de qualité, les Parcs encouragent une alimentation durable, ancrée dans les savoir-faire et le respect des ressources naturelles.



## Chausirès ! Lutter contre la précarité alimentaire

Dans le cadre de son Projet alimentaire territorial (PAT), le Parc naturel régional du Mont-Ventoux expérimente depuis mai 2024 une solution logistique pour récupérer les invendus et les fruits et légumes « moches » afin d'en faire don aux structures locales de l'aide alimentaire et ainsi lutter contre le gaspillage alimentaire.

Le PAT du Parc a été lauréat de l'appel à projet 2023 de la DREETS\* « Mieux manger pour tous ». Durant trois ans, le Parc va engager des actions et structurer une filière solidaire et durable afin que la précarité ne soit pas un obstacle au droit à une alimentation de qualité.

### ASSOCIER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Un diagnostic territorial a d'abord été réalisé avec les étudiants du BTS-DATR du campus agronomique Provence Ventoux (Carpentras). Le Parc a ensuite démarré une expérimentation afin de récupérer des fruits et légumes dits « déclassés » en les redistribuant aux structures de l'aide alimentaire. À terme, donner une valeur économique à ces produits gaspillés demeure un enjeu important pour assurer une juste rémunération aux producteurs.

Aujourd'hui, près de 40 Parcs naturels régionaux portent un Projet alimentaire territorial, avec des approches diverses, qui ne traitent pas toutes directement de la précarité alimentaire. Pourtant, les travaux conduits récemment montrent que cette question est au cœur des enjeux ruraux et reste encore insuffisamment visible. Dans le cadre du projet MIELLAT, plusieurs Parcs travaillent de concert pour mieux caractériser les formes spécifiques de la précarité alimentaire en milieu rural et réfléchir collectivement aux leviers d'action. Les échanges ont mis en évidence la complexité de ces situations, souvent diffuses, peu exprimées et difficiles à repérer, mais aussi la nécessité pour les territoires de s'en saisir pleinement afin de garantir le droit effectif à une alimentation de qualité pour tous.

\* Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

## LA MARQUE « VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL »

Depuis 2017, Valeurs Parc est une marque collective commune au réseau des 59 Parcs, et propriété de l'État. Signe de l'engagement sincère des professionnels envers leur territoire, ses habitants et son histoire, la marque Valeurs Parc est appliquée à des prestations touristiques, à des produits agricoles et artisanaux. Celle-ci s'articule autour de 3 piliers fondateurs : la préservation et la valorisation des patrimoines culturels et naturels, la culture d'une forte dimension humaine et le développement maîtrisé des territoires et la valorisation de leurs ressources.



## Le blé barbu de Lacaune, désormais valorisé par toute une filière

Afin de valoriser cette céréale, et le travail ayant permis de sauvegarder le blé barbu, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc souhaite en faire un emblème de son territoire. Grâce à un effort collectif, un pain 100 % blé barbu est né, célébrant ce patrimoine agricole local.

Redécouvert dans les années 60, il servait jadis à confectionner le pain et a bien failli disparaître. Heureusement, des agriculteurs du Tarn passionnés et l'association Pétanielle ont œuvré à sa sauvegarde.

### COMMENT METTRE EN VALEUR CETTE RESSOURCE DU TERRITOIRE ?

Après plusieurs analyses de panification réalisées par le Parc, l'ensemble des acteurs de la filière décide la création d'un pain à 100 % de blé barbu de Lacaune, un pain du Haut-Languedoc.

Le Parc a eu un rôle de conciliateur et saisi l'occasion de mettre en avant la filière, du champ à la boulangerie, afin de promouvoir des savoir-faire présents sur le territoire et favoriser leurs débouchés. Ce développement, en collaboration avec l'association Pétanielle, a abouti à la rédaction d'un référentiel pour la marque Valeurs Parc sur la filière de blé barbu de Lacaune comme outils de valorisation de ce blé local.

### ET FINALEMENT, ÇA DONNE QUOI ?

À ce jour, ce sont 4 producteurs, 3 moulins et 2 boulangeries qui ont obtenu la marque Valeurs Parc, permettant de mettre toute la filière en valeur. Cette dynamique peut aussi être portée directement par les communes. Michel Castan, maire de la commune du Riaux (Tarn), a ainsi engagé un travail étroit avec les artisanes boulangères du village afin de favoriser l'utilisation de farines locales. En soutenant la création d'un fournil partagé et en facilitant les liens entre producteurs, meuniers et boulangers, la commune contribue à l'ancrage de cette filière locale. Cette démarche illustre le rôle que peuvent jouer les élus pour relier agriculture, alimentation et projet communal, et faire des ressources agricoles locales de véritables leviers de vitalité territoriale.



## Marais communaux : préserver l'élevage, la biodiversité et le patrimoine local

Depuis 1989, le Parc naturel régional du Marais poitevin coordonne le programme d'actions de la préservation de ses marais communaux : un bel alliage entre l'agriculture et la biodiversité. Cette action multi-partenaire (communes, éleveurs, Parc, LPO...) vise à entretenir les marais communaux existants depuis plus d'une centaine d'années et gérés par les communes depuis la Révolution française. Plus d'une vingtaine de marais communaux sont répartis sur tout le territoire du Parc.

Sur 105 hectares appartenant à la commune de Nalliers (85), ce sont environ 240 vaches et une quarantaine de chevaux qui y pâturent du printemps à l'automne. Le transfert des animaux mis en commun est l'occasion de moments conviviaux renforçant les liens entre les éleveurs mais aussi avec les autres habitants de la commune. Ce sont des lieux de rencontre, de coopération et de gestion multifonctionnelle d'espaces sensibles.

Le Parc apporte aux éleveurs et aux communes une aide essentielle sur plusieurs volets. Il les accompagne dans les démarches administratives concernant la déclaration des troupeaux ou les mesures agroenvironnementales (MAEC) et dans la recherche de financements pour les aménagements du marais. Le suivi apporté par le Parc est également technique et permet d'effectuer des relevés pastoraux, sanitaires ou de biodiversité.

### L'AGRICULTURE DANS LES PARCS

**4 MILLIONS** d'hectares de surfaces agricoles, soit 41% de la superficie des Parcs

**58%** de prairies et pâturages permanents (37% à l'échelle nationale)

**57 000** exploitations, avec une surface moyenne de 63 ha (69 ha à l'échelle nationale) dont 19% en agriculture biologique (15% à l'échelle nationale) et 27% en AOP-AOC (18% à l'échelle nationale)

**729** produits agricoles marqués Valeurs Parc



**Face au changement climatique, les Parcs naturels régionaux s'engagent pour une transition énergétique adaptée à leurs territoires. Sobriété, énergies renouvelables et préservation des paysages guident des actions qui visent à réduire l'empreinte carbone tout en respectant les équilibres naturels.**



## Changement climatique, on s'adapte !

**La densité de cours d'eau, le nombre important de sources et de plans d'eau non naturels donnent l'impression trompeuse que l'eau est une ressource illimitée. Mais l'eau est un bien précieux ! Utiliser l'eau de pluie permet de préserver la ressource.**

Ainsi le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin a décidé de faciliter l'équipement de ses habitants, entreprises et communes en mettant en place des commandes groupées de récupérateurs d'eau pluviale.

### UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UN MATÉRIEL ADAPTÉ ET DES PRIX NÉGOCIÉS

Un groupement de commande permet à des acheteurs de se regrouper afin d'obtenir des conditions plus avantageuses auprès de fournisseurs. Ainsi, par trois fois, le Parc a coordonné cette mission d'achat groupé pour des équipements de récupération d'eau de pluie dans le cadre de son programme d'Adaptation au changement climatique soutenu par l'Ademe.

Avec chaque équipement le Parc fournit un livret de sensibilisation à la ressource en eau, l'occasion de rappeler que l'évolution des pratiques participe à la préservation des ressources.

Réaction du maire de Croze qui a participé à la commande pour sa mairie :

*« La ressource en eau devient un enjeu majeur dans nos territoires. Il est trop facile d'ouvrir le robinet, nous devons tous participer aux économies d'eau. Nous avons trouvé l'initiative de commande groupée très intéressante et avons voulu montrer aux habitants l'exemplarité de la collectivité, tout en les impliquant au maximum dans la démarche. L'eau récupérée dans nos deux cuves servent aujourd'hui à l'arrosage des fleurs de la commune. »* Fort de ces premières expériences, le Parc a réitéré une nouvelle commande groupée en 2024, cette fois pour des kits panneaux photovoltaïques à brancher soi-même.

### QUELQUES CHIFFRES

**319** récupérateurs d'eau de pluie 1000 l ont équipé 1 association, 11 collectivités, 10 entreprises, 171 particuliers (en 2021 et 2022).

**22** citernes souples entre 5 et 20m<sup>3</sup>, commandées par 2 collectivités, 3 entreprises, 14 particuliers (en 2023).



## COmieux, en route vers la neutralité carbone !

**Dans les territoires ruraux, difficile de se passer de la voiture. Quand il faut l'utiliser, faisons-le intelligemment !**

La mobilité et la réduction du CO<sub>2</sub> sont des enjeux communs et d'actualité face au réchauffement climatique. Le transport est le 1<sup>er</sup> secteur émetteur de CO<sub>2</sub> en France et le 2<sup>e</sup> dans le monde.

Néanmoins la population des territoires ruraux n'a que peu d'alternatives à la voiture individuelle, engendrant de ce fait des émissions de CO<sub>2</sub> et un budget transport de plus en plus important au sein des foyers.

Face à ce constat, le Parc naturel régional de l'Avesnois, entouré de partenaires financiers (Ademe, Région, Département, État et Union Européenne via un programme Interreg), a développé le projet COmieux dans le cadre de sa mission d'expérimentation.

Ce projet destiné aux salariés des entreprises de l'Avesnois s'inscrit à la fois dans le cadre de la politique RSE et dans le plan de formation des salariés (formation à l'écoconduite). COmieux, est un boîtier connecté couplé à une application qui analyse la conduite et permet de devenir éco-conducteur en relevant des défis tout en étant coaché. Au fur et à mesure des progrès réalisés, le conducteur gagne des COpoints à dépenser chez des partenaires locaux.

### OBJECTIFS :

- permettre aux habitants de prendre conscience de leurs consommations et de l'impact environnemental de leur conduite automobile
- équiper les salariés volontaires d'un boîtier et d'une application d'écoconduite permettant de réduire la consommation de carburant. Au final : des émissions de CO<sub>2</sub> réduites, des économies de carburant et un gain de pouvoir d'achat qui bénéficie au territoire.



## Eco-rénover : la preuve par l'exemple grâce aux chantiers démonstrateurs

**Chantiers démonstrateurs, visites, animations, conférences et vidéos ont pour but de porter à la connaissance des habitants, des élus et des artisans les matériaux et les techniques de mises en œuvre permettant des restaurations et des rénovation énergétiques respectueuses du bâti ancien. Néanmoins, l'expérience par les sens (toucher, confort acoustique, absence d'odeur inconfortable, fraîcheur ou chaleur...) permet de convaincre définitivement par le souvenir des bienfaits ressentis et deviennent ainsi eux-mêmes ambassadeurs de ces techniques..**

Persuadé, qu'il est nécessaire de forger cette conviction le plus tôt possible, le Parc adapte également ses animations aux plus petits lors de la restauration d'un mur de l'école par exemple.

Indispensables pour les bâtis anciens, ces matériaux et techniques de mise en œuvre permettent également d'assurer un confort hygrothermique en hiver comme en été aux bâtis contemporains assurant ainsi les économies d'énergies qui permettront de réaliser un retour sur investissement lors des rénovations.

Pour cela, le Parc naturel régional du Vexin français propose visites d'usine, chantiers démonstrateurs, animations. Le but est de toucher des publics les plus larges possibles afin de créer des synergies clients / artisans. En plus de ces actions d'intensité, le Parc assure, tout au long de l'année, une veille des projets (discussion avec les artisans, pédagogie auprès des habitants lors des visites techniques, sensibilisation et inclusion des élus...). Le fait d'avoir des conseillers France rénov' dédiés au territoire au sein du pôle Aménagement est en cela un levier très utile.

## LES PARCS ET LA FORÊT



**La forêt occupe une place de premier plan dans les Parcs naturels régionaux.**

Par son étendue d'abord, avec un **taux de boisement de 45 %**, supérieur à la moyenne nationale, mais surtout par les enjeux écologiques, économiques et sociaux qu'elle concentre. Ainsi, nos territoires offrent un terrain privilégié pour expérimenter des formes de gestion plus attentives à la diversité des fonctions forestières. Ils défendent une approche durable de la gestion forestière, cherchant à concilier production de bois de haute qualité, retombées économiques locales et préservation d'un haut niveau de naturalité. Leur action s'appuie sur **la coopération, le dialogue et l'engagement partagé avec les acteurs locaux.**

# CULTURE / ÉDUCATION



**La culture et l'éducation renforcent le lien entre les habitants, les visiteurs et leur territoire. Transmission des savoir-faire, valorisation du patrimoine et actions de sensibilisation, les Parcs naturels régionaux contribuent à faire vivre une identité locale tout en préparant les générations futures aux enjeux environnementaux.**



## Récré en herbe : renaturer les cours de récréation pour le bien-être, la biodiversité et l'apprentissage

Avec Récré en herbe, le Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude accompagne les établissements scolaires et les collectivités dans la renaturation et la transformation des cours de récréation, afin d'en faire des espaces plus vivants, inclusifs et résilients.

### DES COURS DE RÉCRÉATION À REPENSER

Aujourd'hui au cœur d'enjeux majeurs (bien-être des élèves, adaptation au changement climatique, biodiversité et vivre-ensemble), les cours de récréation sont appelés à évoluer. Récré en herbe accompagne les établissements pour redonner une place centrale au végétal et au vivant dans le quotidien scolaire, tout en facilitant l'infiltration de l'eau.

### UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Soutenu par l'Union européenne (FEDER) via un appel à projets de la Région Bretagne, le dispositif s'adresse aux écoles, collèges, lycées et collectivités du territoire du Parc. Sur trois ans, plus de dix établissements bénéficieront de cet accompagnement. Trois sont déjà engagés pour l'année scolaire 2025-2026.

### UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE

Le projet repose sur une démarche participative associant élèves, équipes éducatives, communes (voire Départements ou Région) et partenaires. Les enfants sont invités à observer, imaginer et co-construire leur future cour, favorisant appropriation des lieux, inclusion et sensibilisation aux enjeux environnementaux.

### DES LIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE

Récré en herbe contribue à faire des cours de récréation de véritables lieux de vie, favorables au bien-être des élèves et au lien au vivant. Le dispositif soutient également le développement de « l'école dehors », en lien avec le programme Osez l'école dehors avec le Parc, qui accompagne plus de 50 enseignants et 1 300 élèves durant l'année scolaire 2025-2026.

Face à l'intérêt croissant des établissements scolaires pour ce type de démarche, le Parc réfléchit actuellement à la création d'un kit clé en main pour faciliter l'appropriation et le déploiement plus autonome de ces projets de renaturation et de transformation des cours de récréation par les équipes éducatives.



## Les Échappées éducatives

Le Parc naturel régional Médoc édite chaque année depuis 2022 ses Échappées éducatives : un catalogue destiné aux professionnels de l'enseignement et de la jeunesse qui répertorie l'ensemble des dispositifs proposés par le Parc en matière d'éducation à l'environnement

« On aime ce qui nous a émerveillé, et on protège ce que l'on aime » disait un grand explorateur. Alors, emmenons les enfants dehors, faisons-leur découvrir cet incroyable territoire qu'est le Médoc et donnons-leur les clés pour inventer demain ! C'est l'essence même des Échappées éducatives et des nombreux dispositifs mis en place par le Parc naturel régional Médoc à l'attention des enseignants et plus largement des professionnels de l'enfance-jeunesse.

### EMMENONS LES ENFANTS DEHORS !

À l'heure du virtuel et du numérique, les enfants passent de moins en moins de temps à l'extérieur. Cette sédentarité, outre les problématiques sanitaires qu'elle implique, questionne également quant à l'ouverture des plus jeunes à leur environnement.

Et sans cette curiosité et cette appropriation, comment pourraient-ils avoir envie de préserver ce qui les entoure ? Ainsi les Échappées éducatives ont différentes actions, comme des cycles découvertes tout au long de l'année, des formations Ecole dehors.

### ÉMERVEILLER LES PLUS JEUNES

Depuis 2022, le Parc naturel régional Médoc travaille à favoriser l'émergence d'actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable en milieu scolaire, en cohérence avec le label E3D déployé par l'Éducation nationale.

Découverte des paysages emblématiques du Médoc, des chauves-souris, des espèces exotiques envahissantes... À travers ces thématiques, le Parc compte bien étonner et émerveiller les enfants quant à la biodiversité avec laquelle nous cohabitons. Les formats proposés sont nombreux et variés : cycles découverte clés en main, animations ponctuelles, appels à projets...



## Migrations particulières, grues de fer recherchent grues de l'air !

Le Parc naturel régional de la Brenne accueille de nombreux artistes, avec des projets parfois un peu fous. Dernièrement, le Parc a présenté les créations des « Taxidermistes ferrugineux », qui ont suggéré l'idée de créer une centaine de grues qui suivrait un parcours de Parc en Parc, partants pour accueillir cette migration.

Jérôme Garreau et François Sueur – alias Grom et FanFan –, deux artistes installés à Loches en Touraine, créent tout un bestiaire de zones humides, d'ici où d'ailleurs : gorille, crocodile, hippopotame, tortue, grue, castor ou libellule... à partir de métaux exclusivement issus de la récup'. Derrière leurs créations, il y a de l'engagement, de l'inquiétude sur l'avenir de notre planète et une conscience profonde qu'il faut agir. Ils n'imposent pas de solution mais proposent leur réponse avec humour et beaucoup de poésie : Et si on fabriquait 100 grues qui pourraient voyager et suivre les vraies... ou tout du moins essayer !

### L'idée est de :

- réunir autour de ce projet de 2 à 4 territoires, où les grues séjournent.
- d'organiser la migration des sculptures de septembre 2025 à février 2026.
- d'animer le temps de présence des grues de fer sur les territoires : conférences, animations nature, atelier de sensibilisation, démonstration de sculptures...

## COHÉSION SOCIALE



Même si les Parcs n'inscrivent pas le social comme une mission en tant que telle dans leur charte, ils œuvrent souvent au renforcement du lien social sur leur territoire.



L'urbanisme s'inscrit dans le respect des paysages et de l'identité des territoires dans le réseau des Parcs naturels régionaux. À travers des projets d'aménagement maîtrisés et des actions éducatives, ces espaces sensibilisent habitants et élus à la qualité du cadre de vie et à la préservation des paysages sur le long terme.



## Des étudiants pour réfléchir à l'avenir d'une petite ville

Dans un contexte de révision de la Charte du Parc, du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Auray et du déploiement du programme « Petites villes de demain », la ville d'Auray a accueilli un Atelier hors les murs « Biodiversité » afin d'écouter l'avis d'étudiants sur l'avenir du territoire.

Les paysagistes de l'École Supérieure d'Architecture des Jardins (ÉSAJ) et les urbanistes de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) se sont associés aux élus et aux techniciens du Parc, de l'Agglomération et de la Ville pour un travail mêlant terrain et approches académiques.

Ils ont abouti à des pistes concrètes pour repenser le centre-ville et ses marges. Par exemple, leurs projets proposent de rendre attractifs des secteurs aujourd'hui peu valorisés, structurer des pôles de services de proximité, identifier des potentiels fonciers pour une densification qualitative du logement, faciliter l'accès aux espaces naturels ou en révéler la présence en renaturant certaines berges, dans un contexte de Zéro Artificialisation Nette et de changement climatique.

Cartographies, illustrations, maquettes, diagnostic chiffré, argumentaires... autant de résultats mis à la disposition des collectivités et leurs partenaires pour leurs futurs projets.

## ORGANISEZ VOTRE PROPRE ATELIER «HORS LES MURS»



Adapter les centre-bourgs, révéler le patrimoine, accompagner les filières locales, initier une démarche favorable

à la biodiversité, recréer du lien avec les habitants... pourquoi ne pas s'appuyer sur les idées fraîches des étudiants ?

Un Atelier hors les murs associe deux formations de disciplines différentes pour imaginer l'avenir des villages et des petites villes. Après 1 semaine en immersion, les futurs architectes, paysagistes, écologues, sociologues ou bien agronomes restituent leurs réflexions aux élus, professionnels, associations et habitants qu'ils ont rencontrés.

Les retombées sont concrètes : c'est un événement qui rassemble largement, un diagnostic de territoire et des scénarios de développement sont remis, parfois amorce de projets durables et construits à partir des priorités de la collectivité.

L'Atelier hors les murs : un outil au service des territoires pour préfigurer un projet local partagé.

Retrouvez des conseils pratiques dans notre guide.



## Du patrimoine à l'apéro, quand l'inventaire recrée du lien !

Le Pays d'art et d'histoire Ponthieu baie de Somme, cœur patrimonial du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime, valorise l'architecture et le patrimoine local. Grâce à la conduite d'un inventaire du patrimoine et la création de médiations innovantes, il invite les habitants à redécouvrir leur patrimoine et à en devenir les ambassadeurs dans leur village, leur quartier.

Le Pays d'art et d'histoire Ponthieu baie de Somme, labellisé en juin 2023 et porté par le Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime, son territoire s'étend sur 48 communes au cœur du Parc naturel régional (136 communes). Engagé dans la connaissance, la conservation et la valorisation de l'architecture et du patrimoine, il vise à changer le regard sur le territoire grâce à une riche programmation culturelle et patrimoniale pour sensibiliser les publics à leur environnement architectural et paysager. Les habitants, notamment les jeunes, sont au cœur de ce projet, en tant qu'acteurs et ambassadeurs de leur territoire.

### L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE : UNE CONNAISSANCE FONDAMENTALE

Depuis l'été 2023, un inventaire du patrimoine est mené pour recenser et étudier les éléments du patrimoine architectural et mobilier. Réalisé en partenariat avec le service régional de l'Inventaire des Hauts-de-France, il permet de constituer une base de données publique, accessible à tous, qui enrichit la connaissance du territoire. Il facilite également la création de nouvelles actions de médiation, ludiques, sensibles et innovantes.

Tout au long de l'année, sont proposés : apéros du Patrimoine, découvertes culturelles mêlant visites commentées et dégustations de produits locaux, visites théâtralisées avec des reconstitutions vivantes de l'histoire locale. Escape games avec des aventures immersives pour revivre des événements historiques.

Ces activités permettent aux habitants de découvrir et de se réapproprier leur patrimoine, de (re)créer du lien tout en s'amusant. Elles favorisent une démarche vertueuse et renforcent la fierté d'appartenir à ce territoire riche en histoire et en culture.



## Expérimenter la mise en œuvre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette

Issu de la loi Climat et Résilience de 2021, l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) a pour vocation de préserver les terres agricoles et forestières de l'urbanisation et de s'adapter au changement climatique. Pour guider ce changement de paradigme, plusieurs objectifs vont rythmer les trente prochaines années : une réduction de moitié de la consommation foncière de 2021 à 2031 (par rapport à celle de 2010 à 2020) ; une mise en conformité des documents d'urbanisme avec l'objectif entre 2024 et 2027 ; une réduction de l'artificialisation des sols à partir de 2031 pour atteindre l'objectif Zéro Artificialisation Nette en 2050. L'idée n'étant pas de figer les territoires, des mesures de renaturation compensatoires devront être mises en place en cas d'artificialisation.

### LE « VILLAGE DE DEMAIN »

Entre mai et septembre 2023, les habitants ainsi que les élus de la commune de Cleebourg-Bremmelbach ont participé au projet « Village de demain » proposé par le Parc naturel régional des Vosges du Nord. Pour répondre aux enjeux de sobriété foncière induits par l'objectif ZAN, il semblait en effet primordial de connaître ses patrimoines naturels, culturels et bâtis. Le « déjà-là » peut alors devenir une solution, parmi d'autres, pour permettre aux communes de rester attractives sans s'étendre davantage.


### UN DÉROULÉ EN DEUX PHASES

La première phase du projet a consisté à s'appuyer sur l'inventaire les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) et à élaborer un inventaire du patrimoine bâti ordinaire de la commune. Différents partenaires comme les associations naturalistes pour l'ABC ou le Service Régional de l'Inventaire pour l'inventaire du patrimoine bâti, ainsi que la mobilisation des habitants à des promenades-discussions ont permis de faire un état des lieux et d'établir un socle collectif de connaissances.

La deuxième phase, ponctuée d'ateliers de réflexions avec les habitant-e-s et, a permis d'élaborer une stratégie répondant aux objectifs du ZAN sous forme de « fiches-actions », en mêlant préservation et valorisation des patrimoines naturels, culturels et bâtis.

Ce travail méthodologique d'inventaire des caractéristiques architecturales et urbaines des patrimoines bâtis à l'aide d'un outil SIG (Système d'Informations Géographique) se poursuit aujourd'hui avec un test à l'échelle d'une intercommunalité de 38 communes, dans l'objectif d'être intégré à la prochaine modification du PLUi.

# ÉCONOMIE / TOURISME

 Dans le cadre de leur mission de développement socio-économique, les Parcs naturels régionaux accompagnent des démarches de valorisation de ressources locales, dans des logiques de filières, de circuits de proximité et de durabilité des processus de production et de consommation. Ils le font auprès de l'ensemble de leur tissu économique riche de 475 000 entreprises de tous secteurs d'activités (tourisme, filière forêt-bois, artisanat / industrie...).

## La construction de l'écodestination « Parc des Landes de Gascogne »

La création du Parc en 1970 est marquée par une volonté d'aménagement touristique de l'arrière-pays face à un littoral en pleine expansion. Des équipements pionniers en matière de tourisme durable et d'éducation à l'environnement ont ainsi vu le jour : l'Écomusée de Marquèze, et la Maison de la Nature du bassin d'Arcachon et Réserve Ornithologique du Teich.

Au début des années 2000, le Parc travaille davantage dans l'optique de construire l'écodestination « Parc des Landes de Gascogne ». Il le fait en s'appuyant sur la création d'un réseau de prestataires d'écotourisme fédérés par le Parc venant renforcer l'engagement du territoire et de ses acteurs dans une démarche de tourisme durable. Devenu « le Cercle des Imaginaterres », le réseau compte près de 70 acteurs touristiques pour un certain nombre bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc » (prestataires de loisirs, hébergeurs, artisans...), valorisés sur une plateforme internet d'inspiration. Le Parc les accompagne dans une logique de progrès en matière de gestion environnementale de leurs structures et de leurs activités avec notamment des journées-ateliers de sensibilisation.

Le Parc continue également à expérimenter en créant des séjours bas-carbone en partenariat avec le CRT Nouvelle-Aquitaine et a participé à des opérations en faveur d'un tourisme social et solidaire en partenariat avec Gironde Tourisme et les partenaires sociaux.

## DESTINATION PARCS, DONNER DU SENS À VOS SÉJOURS

### DESTINATION PARCS *une autre vie s'invente ici*

La plateforme numérique Destination Parcs, lancée en 2025, s'adresse en priorité aux visiteurs des Parcs naturels régionaux, et met en avant un univers d'offres inspirationnelles de séjours, d'activités diverses, de découvertes de patrimoines, culturels ou naturels. **Destination Parcs vous invite à pratiquer un autre tourisme, loin des sentiers battus et des sites surfréquentés. Un tourisme reposant sur trois piliers : l'implication dans son territoire, la taille et la relation humaine, des destinations à vivre plutôt qu'à simplement visiter. Pour cela, les Parcs peuvent s'appuyer sur Valeurs Parc naturel régional, véritable marque de caution mise en œuvre depuis 30 ans auprès d'entreprises solidement ancrées sur leur territoire. Aujourd'hui, ce sont 2400 structures de statuts, activités et tailles diverses qui constituent un réseau solidaire, fières de leurs produits et services. En prolongeant la marque, Destination Parcs porte la vision d'un autre modèle de société, conciliant de manière plus harmonieuse l'écologie, l'économie et le social.**

Retrouvez cette "Autre vie qui s'invente ici" sur [www.destination-parcs.fr](http://www.destination-parcs.fr)



## Développement de la filière forêt-bois dans le Parc des Vosges du nord

L'objectif du Parc est marqué par la volonté de réduire l'impact de l'exploitation forestière sur son environnement et la nécessité de mieux valoriser des produits bois à même de répondre en même temps à la transition écologique et énergétique.

Le Parc, à forte dominante boisée, est composé à 60 % de feuillus dont un quart de hêtre. La ressource est exploitée par 140 entreprises dont 22 scieries et 45 charpentiers, représentant 1 500 salariés. 60 % du chiffre d'affaires réalisé est lié à la 2<sup>e</sup> transformation.

Le Parc s'est doté d'une charte forestière de territoire, outil de nature contractuelle mis en œuvre à l'initiative des acteurs locaux sur base d'une large concertation.

La charte a l'ambition de construire un réel projet de territoire autour de la filière forêt-bois en misant sur l'économie pour faire évoluer vers une forêt plus naturelle.

Pour cela, le Parc s'est engagé pour aider l'approvisionnement des entreprises locales tout en assurant une gestion durable de la ressource forestière et accompagner la structuration de la filière de transformation du bois local en développant les débouchés à forte valeur ajoutée pour les essences locales et les promouvoir.

Dans ce cadre, le Parc a développé plusieurs projets :

- la construction de modèles de petites habitations en bois de hêtre (« Ütes ») grâce à un appel à projet auprès de binômes constitués entre designers et professionnels du bois pour proposer une gamme locale de préfabriqués. Éco-conçus à 80 % à partir de matériaux locaux et biosourcés, comme le bois, ils ont vocation à être déplaçable, personnalisable avec modules assemblables et espace optimisé. Ils doivent également être intégrés dans le paysage et installés le long du GR5.
- la réalisation d'aires de bivouac et d'abris / repas avec banc, toilettes sèches et autres constructions en bois.
- la conception d'une gamme de mobilier en hêtre.



## Entreprises et biodiversité

Dans le cadre du LIFE BIODIV'France, le Parc naturel régional de Lorraine accompagne des entreprises TPE et PME dans une meilleure prise en compte de la biodiversité tout au long de leur chaîne de valeur.

Cet accompagnement, assuré jusqu'à mi-2027 par le Parc, est proposé de façon gratuite à des entreprises volontaires. Le Parc a fait le choix de cibler des entreprises issues de filières structurantes du territoire : la viticulture, la filière brassicole et la filière bois (première et deuxième transformation). L'accompagnement du Parc auprès de l'entreprise repose sur l'utilisation d'un outil, développé dans le cadre de l'action, permettant d'analyser de manière qualitative les impacts et dépendances de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité, puis de co-construire avec chaque entreprise un plan d'actions opérationnel.

Au-delà de l'accompagnement individuel, le Parc anime une dynamique territoriale autour du sujet « Entreprises et biodiversité » : valorisation des entreprises engagées dans la démarche, temps d'échanges entre pairs et mise en relation des acteurs économiques. L'objectif en fin de projet, comme pour les 3 autres Parcs qui portent cette action (Parc des Baronnies provençales, Parc de Brière et Parc Livradois-Forez) : avoir accompagné une douzaine d'entreprises du territoire pour renforcer le dialogue entre développement économique et préservation de la biodiversité.



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

27 rue des Petits Hôtels 75 010 Paris

Tél. 01 44 90 86 20

**info@parcs-naturels-regionaux.fr**

POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

 [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

 Rejoignez-nous  
sur les réseaux sociaux



facebook.com/FederationPNR



instagram.com/destinationpnr/



linkedin.com/company/federationpnr/

